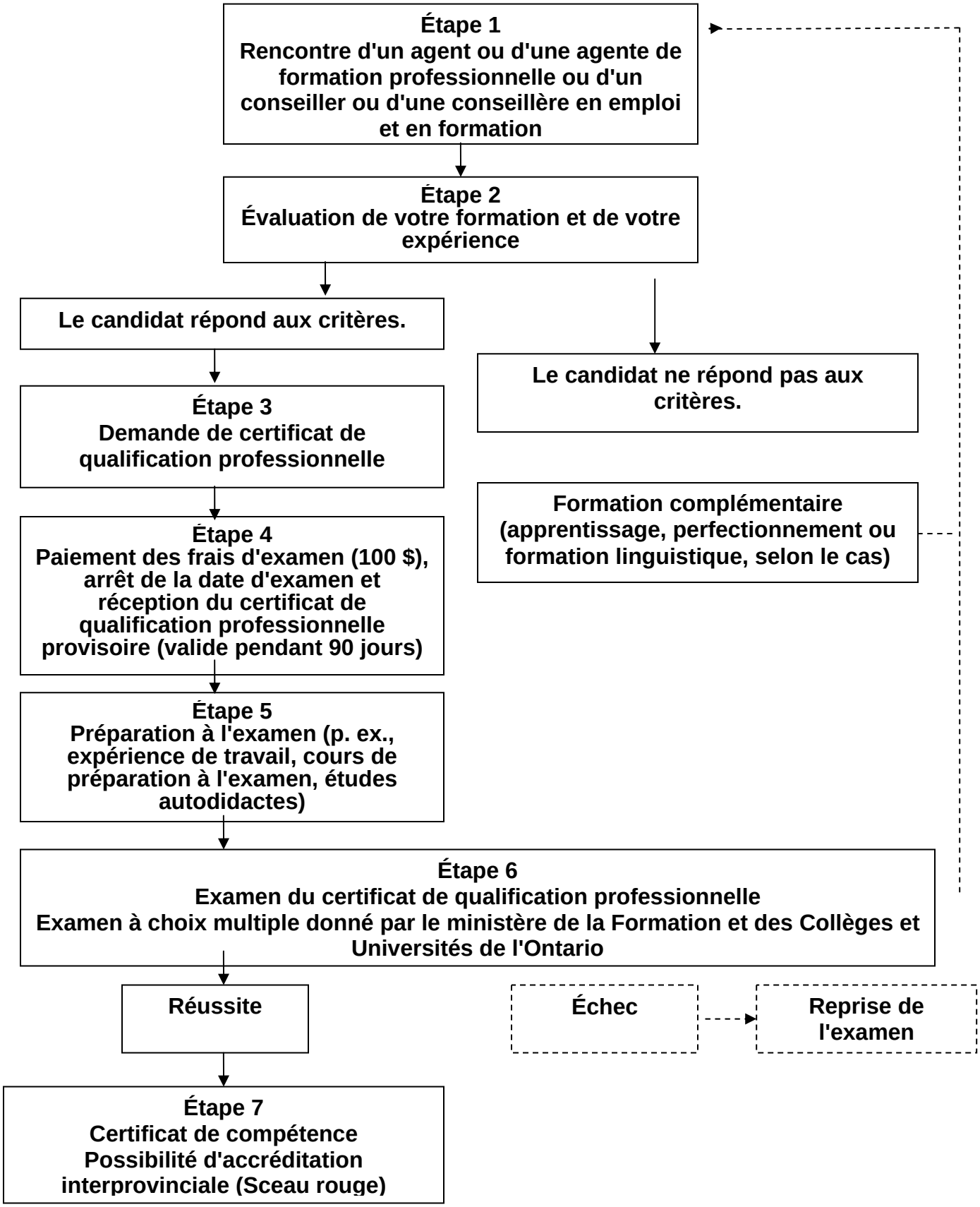
Étape 1
Rencontre d'un agent ou d'une agente de formation professionnelle ou d'un conseiller ou d'une conseillère en emploi et en formation
Étape 2
Évaluation de votre formation et de votre expérience
Le candidat répond aux critères.
Le candidat ne répond pas aux critères.
Étape 3
Demande de certificat de qualification professionnelle
Formation complémentaire (apprentissage, perfectionnement ou formation linguistique, selon le cas)
Étape 4
Paiement des frais d'examen (100 $), arrêt de la date d'examen et réception du certificat de qualification professionnelle provisoire (valide pendant 90 jours)
Étape 5
Préparation à l'examen (p. ex., expérience de travail, cours de préparation à l'examen, études autodidactes)
Étape 6
Examen du certificat de qualification professionnelle
Examen à choix multiple donné par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités de l'Ontario
Réussite
Échec
Reprise de l'examen
Étape 7
Certificat de compétence
Possibilité d'accréditation interprovinciale (Sceau rouge)